

Journal
d'informations
municipales

133

DÉCEMBRE 2013

www.ville-rosny78.fr

le journal

de Rosny-sur-Seine



7-8 décembre

Marché de Noël

Samedi 11h-20h
Dimanche 10h30-18h

Place de la mairie

Manège gratuit



7 déc-5 janvier
Hospice St-Charles
Artistes d'ailleurs
Visions d'ici



Grand Place
U express
arrive en mars



Pour voter en 2014
Il faut être inscrit
en 2013 !

Inscrivez-vous



Valérie Gargani aux Sports

Le Maire de Rosny-sur-Seine, vice-présidente de la Camy en charge des nouvelles technologies est, depuis le 5 novembre, également déléguée aux sports.

Valérie Gargani succède à Patrick Lefoulon. Les gros dossiers ne manquent pas : la remise des Trophées sportifs le 13 décembre à Gargenville, l'ouverture d'Aquasport à Mantes-la-Ville fin décembre, la préparation des championnats d'Europe de canoë-kayak au stade nautique international de Mantes en Yvelines du 25 au 29 juin 2014.

Samedi 7 décembre, lycée St-Ex Forum des formations supérieures



L'élaboration d'un projet personnel d'orientation est une problématique qui occupe les élèves tout au long du cycle terminal du lycée. Quelle formation, dans quel établissement, quels types d'études, pour quel emploi... sont autant de questions que les futurs étudiants se posent.

En organisant le 22^e Forum des Formations Supérieures, la Camy et le Lycée Saint-Exupéry invitent cette année encore les lycéens à prendre rendez-vous avec leur avenir.

Ce forum se déroule de 9h à 13h au Lycée Saint-Exupéry de Mantes-la-Jolie, 8 rue Marcel Fouque.

Sur place stands d'information, tables rondes, échanges, rencontres avec d'anciens élèves.

Cette 22^e édition est marquée par les 20 ans des Prépas Scientifique et Commerciale et les 15 ans de la série Littéraire.

Plus d'infos sur www.supmantes.fr



7 décembre-5 janvier 2014, Hospice Saint-Charles Artistes d'ailleurs visions d'ici

• Hommage à une usine emblématique

En 1989, le Centre Régional de Développement Culturel de Rosny-sur-Seine (CRDC), actuel Hospice Saint-Charles, proposait l'exposition Mémoire sur Cellophane, en hommage à l'usine emblématique de Mantes-la-Ville, peu de temps avant qu'elle ne ferme ses portes définitivement.

Dès la fin de l'année 84, le CRDC faisait donc appel à quatre artistes - Philippe Laugraud, Tom Drahos, Pascal Dolémieux et Marc Le Mené - qui pendant plusieurs mois, ont exploré et photographié les lieux et les travailleurs de cette usine qui a fait la renommée de la ville. Chacun avec un regard différent témoigne ainsi de ce lieu de vie et de travail aujourd'hui disparu et sur près de 60 ans d'histoire locale.

• « L'autre »

Artiste plasticienne photographe, Edith mêle l'art et l'action. Son travail nous parle d'engagement, de liberté, d'identité et de limite. Il se construit autour des personnes et de leur territoire de vie. Elle était invitée, d'avril 2010 à février 2011, à réaliser un projet artistique dans le cadre d'une résidence dans le Studio LAB# du Chaplin.

La découverte du Val Fourré à Mantes-la-Jolie l'a conduite naturellement à partir de la rencontre de ses habitants. De ces rendez-vous, l'artiste a proposé de réfléchir à ce qui résulte du regard de l'autre. Son travail vidéo ici présenté parle de nous, habitants, usagers de notre ville, de ses histoires, de nos a priori, mais aussi et toujours, de notre curiosité à percevoir l'Autre, sans qui « nous » n'existe pas.



Exposition ouverte tous les jours de 14h à 18h. Entrée libre.

Contact : Hospice St-Charles
01 30 42 91 55 hsc-camy@camy-info.fr

• Intervention théâtrale dimanche 15 décembre à 15h et 16h30

À l'occasion de l'exposition, la Fabrique Affamée propose une intervention théâtrale. Les comédiens, danseurs, musiciens de la compagnie s'interrogent sur le regard, la vision que nous portons sur l'Autre qui compose notre Ailleurs et sur celui que l'Autre porte sur nous, sur notre Ici.

Attention : l'Hospice Saint-Charles sera fermé les mardis 24 et 31 décembre.

Première élection des conseillers à la Camy

Les dimanches 23 et 30 mars 2014, les électeurs inscrits sur la liste électorale seront invités à voter, comme tous les six ans, pour élire les conseillers municipaux de Rosny qui siègeront jusqu'en 2020. Seule nouveauté, Rosny élira désormais 29 conseillers municipaux, au lieu de 27 précédemment.

Si seulement deux listes sont candidates, l'élection se jouera en un seul tour, le 23 mars, car la liste en tête sera arithmétiquement certaine d'avoir plus de 50 % des voix.

Attention, les ressortissants européens qui remplissent les conditions (18 ans, jouissance des droits civiques, attestation de domicile) des 27 autres pays de l'Union Européenne peuvent également voter, à condition de s'être fait inscrire en mairie avant le 31 décembre 17h30 au plus tard sur la liste électorale complémentaire (voir Le Journal n°130, page 2 et n°132, page 2).

Le mode de scrutin pour l'élection municipale est inchangé, il garantit à la fois la représentation paritaire des femmes et des hommes et la représentation de la liste minoritaire.

La CAMY élue au suffrage universel

Le prochain scrutin comportera cependant une innovation importante. Pour la première fois, nous vote-

rons au suffrage universel pour les conseillers communautaires qui représentent Rosny à la Communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines (CAMY). Ils étaient auparavant élus par les seuls conseillers municipaux.

Le dispositif est simple, le même jour, sur le même bulletin de vote glissé dans la même urne, figurera la liste des candidats au conseil communautaire, qui devront également figurer à côté sur la liste des conseillers municipaux.

Cette liste sera également paritaire femmes-hommes et le mode d'attribution des sièges assurera la représentation des élus minoritaires.

La commune disposant de 4 sièges à la CAMY, cette liste devra comporter 4 noms de titulaires, plus un supplémentaire qui fera fonction d'éventuel remplaçant en cas de vacances de poste d'un titulaire en cours de mandat, soit 5 noms.

Comme d'habitude, pour être valable le bulletin de vote unique, municipal et communautaire, ne doit comporter aucun signe distinctif (rayure, fléchage, déchirure...).

L'élection du maire par le nouveau conseil municipal et du président de la CAMY par le nouveau conseil communautaire interviendront quelques jours plus tard, au sein des nouvelles assemblées lors de leur première réunion.